Dissolution des organismes fédéraux

Ce qu'il faut en conclure, c'est qu'il est à peu près impossible de mettre les Canadiens d'accord sur ce que l'État fédéral doit faire pour eux. Et c'est à cause de cela que la Chambre des communes a un rôle si important à jouer. C'est cela la réalité, c'est pour cela que nous sommes ici. Quand le gouvernement propose ses mesures, nous, les simples députés ministériels devons décider si nous allons les appuyer, s'il ne vaudrait pas mieux insister en caucus pour les faire modifier, de notre propre chef ou parce que nos électeurs nous le demandent. Et les députés de l'opposition, eux, qui voient les choses à leur façon suivant la conception propre à leur parti, peuvent exiger des changements.

Si le bill était adopté, un programme ou une politique qui n'offre aucun avantage immédiat n'aurait aucune chance d'être maintenu et serait supprimé avant même qu'on puisse se rendre compte de ses répercussions à long terme. Malheureusement, les Canadiens sont trop souvent des gens égoïstes qui ne s'attachent qu'aux mesures qui les touchent directement. Par exemple, combien de chances certains de nos programmes écologiques auraient-ils eu de survivre s'ils avaient été assujettis à une mesure de remise en question? Vu les difficultés économiques des quelques dernières années, bon nombre de programmes utiles adoptés il y a dix ans auraient pu facilement être supprimés.

Je comprends tout à fait l'objectif fondamental de cette mesure. Cet objectif n'est pas nouveau et peut être valable à certains points de vue. Je pense cependant qu'il faudrait faire plus de recherches pour déterminer les avantages et les désavantages d'une telle mesure, pour juger de ses effets sur les programmes utiles qui existent déjà et pour évaluer si c'est bien la meilleure façon de nous débarrasser des programmes qui ne sont plus d'aucune utilité.

De fait, il existe déjà certains mécanismes à cette fin. Grâce au rôle plus vaste que peut maintenant jouer le Vérificateur général et grâce aussi au travail du contrôleur général, le gouvernement dispose maintenant de divers moyens pour évaluer l'efficacité de ses programmes. En outre, le gouvernement a souvent accepté par le passé de supprimer des programmes qui n'étaient plus utiles ou de les remplacer par de nouveaux programmes plus susceptibles de satisfaire aux besoins des Canadiens.

Certains exemples récents me viennent aussitôt à l'esprit. On a aboli la Commission de lutte contre l'inflation dont certaines activités sont reprises par un autre organisme où le travail sera confié à un nombre plus limité de gens ayant un mandat différent. Également dans le cas du programme d'amélioration des quartiers et de la loi sur les banques, leur abolition était prévue dès le départ. En outre, dans le discours du trône, le gouvernement a réitéré son intention de surveiller de près sa kyrielle de programmes, et d'en confier un certain nombre au secteur privé lorsqu'ils s'y prêtent. Le gouvernement s'est également engagé à fournir au Parlement l'occasion d'évaluer

les principaux programmes ce qui permettra aux députés de participer au processus de révision.

Mais cela se fait sélectivement. On ne sera pas obligé d'étudier chaque programme, comme je l'ai mentionné précédemment. Le Parlement pourra les examiner dans le cadre de ses activités permanentes, ce qui assurera une certaine sélectivité et rendra vraiment possible ce processus de révision.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, j'admets la nécessité de revoir de façon méthodique et systématique les programmes gouvernementaux. Certains d'entre eux sont déjà périmés ou deviendront bientôt inutiles. Néanmoins, le gouvernement a les moyens voulus pour voir quels sont les programmes dont l'efficacité est devenue douteuse, et pour abolir ceux qui sont devenus inutiles.

A mon avis, les députés ont pour principale mission d'attirer l'attention sur les programmes gouvernementaux qu'ils jugent bon soit de supprimer soit d'améliorer. Ce bill signale un problème important. Beaucoup d'entre nous partagent les inquiétudes du député qui a présenté cette mesure; toutefois je crains que l'application générale du principe de dissolution des organismes fédéraux ne soit trop large et si je puis me permettre un petit jeu de mots avec le mot dissolution, je crains que notre système n'en devienne dissolu.

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire, en guise d'entrée en matière, que le bill déposé par le député de Darmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) traduit certainement l'opinion du grand public, à savoir que les pouvoirs publics devraient en faire plus et se faire plus petits. On craint que les effets inflationnistes d'une réglementation à outrance et d'une trop lourde ingérence gouvernementale puissent limiter l'entreprise et l'innovation, mais j'ai beau comprendre que le député désire que l'argent des contribuables soit dépensé de façon plus rentable et plus avisée, je partage néanmoins les inquiétudes exprimées par mes collègues, le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard) et le député de York-Ouest (M. Fleming) quant à la méthode proposée.

• (1700)

Elle manque de souplesse car les mesures de dissolution obligent à revoir, à des dates précises, chaque programme et chaque ministère, même si tout le monde convient qu'ils remplissent bien leur rôle, et plus il faudra revoir de programmes, moins on aura le temps de les examiner à fond.

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant écoulée. Comme il est cinq heures de l'après-midi, la Chambre demeure ajournée jusqu'à lundi prochain, à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe 1 de l'article 2 du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)